

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 69 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Monsieur HEDOUIN Tom et Madame STALIN Fanny en date du 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 69, rue de la république à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur HEDOUIN Tom et Madame STALIN Fanny sont autorisés à stationner sur les places réglementaires, un véhicule utilitaire immatriculé GZ-812-GB au droit du 69, rue de la République à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement à compter du vendredi 24 octobre 2025 jusqu'au samedi 25 octobre 2025 inclus.

Article 2 : La signalétique de sécurité sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le jeudi 23 octobre 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Monsieur HEDOUIN Tom et Madame STALIN Fanny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 29 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

